

Vous êtes intéressé(e), aimeriez de plus amples renseignements ou souhaitez venir visiter les lieux ?

Nous vous renseignons avec plaisir !

Votre personne de contact

Infirmière Responsable de la SSJN
Mme Sladjana Djordjijevski



Comment et quand nous joindre

du lundi au vendredi, entre 8h30 & 16h30

Par **téléphone** au 024 482 11 70

Par **e-mail** : ssjn@riond-vert.ch



Structure de soins de jour (SSJN)

Rubis

Ouvert du lundi au vendredi

De 9h00 à 16h30

Structure de soins de jour « RUBIS » – Av. Nucé 7- 1896 Vouvry

024/ 482.11.70

ssjn@riond-vert.ch



Situation

La SSJN " Rubis » est une structure d'accueil sur la journée pour les personnes en âge AVS

Les buts

- Retarder un hébergement en Etablissement Médico-Social
- Maintenir l'autonomie et le bien-être de chacun
- Soulager les aidants naturels
- Surmonter une période difficile
- Prévenir ou écourter une hospitalisation

Une équipe pluridisciplinaire

- Infirmière-Assc-ASE-CR- chauffeur.

Au centre de soins de jour

Chaque jour des activités variées sont organisées : D'entente et selon le potentiel des personnes, des échanges valorisants encouragent aux activités quelquefois oubliées qui procurent des moments de plaisir et de détente.

- Une attention portée sur l'accueil, l'écoute et l'accompagnement
- La prise en compte de la dépendance psychique et physique par des soins relationnels et techniques
- Des soins corporels et esthétiques
- Le partage de trois repas équilibrés : petit déjeuner, dîner et collation
- L'encouragement à l'observance des prescriptions médicales
- Les activités ciblées sur les capacités préservées (capacités sociales, cognitives, sensorielles, motrices). Activités culinaires, manuelles et ludiques telles que : préparation de la collation, décorations, activités de mémoire, de société, promenade, gymnastique, dialogue, etc...



Fréquentation

Un service de bus est à disposition pour aller chercher et ramener les hôtes :
Tarifs des transports facturés CHF 0,70 /km au minimum 1 km.

Vouvry

Port Valais

Vionnaz

St-Gingolph

Pour des raisons d'organisation, de logistique ainsi que par respect pour les personnes en liste d'attente, seules les absences maladie avec certificat ainsi que pour raison d'hospitalisation sont acceptées.

Les bénéficiaires peuvent convenir d'une absence temporaire pour vacances ou autre en s'annonçant au moins 1 mois à l'avance.

Le tarif journalier est de Frs. 40.-, repas compris (matin/midi/collation de l'après-midi). La facture est adressée au bénéficiaire.

Les frais personnels tels que la coiffure et la podologue, exécutés par des professionnels sont facturés en sus.

La part des soins est prise en charge par les assurances maladies sur la base d'une évaluation de la charge en soins. La facture est adressée directement à l'assurance après validation du médecin traitant.

Le prix de pension est intégralement payé par l'hôte. Selon ses revenus, une aide peut être demandée aux prestations complémentaires de l'AVS (bureaux AVS de la commune de domicile).

Une demande de rente d'impotence peut aussi être envisagée avec le médecin traitant.

